

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 23 juillet 2020

Convocation  
16.07.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet à vingt-et-une heures trente le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Présent(e)s** : Mesdames Stéphanie BANOS, Maylis BERNHARD, Sandrine BUISSET, Christine CARMELLINO-ACCARDO, Delphine FASSIER et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Michael FASSIER, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH

**Absent(e)s** :

**Pouvoir(s)** : Madame Séverine HARTEMANN par Cédric LENOIR, Madame Corinne CASTERS par Gérard DESORMES et Madame Aurélie HAUSHALTER par Benjamin HUDEBINE

**Secrétaire** : Madame Sandrine BUISSET

Madame le Maire procède à l'appel des membres et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 22 juin 2020.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

-  DÉLIBÉRATION 2020/33 - AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMUNAL
-  DÉLIBÉRATION 2020/34 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE
-  DÉLIBÉRATION 2020/35 - AFFECTATION DE RESULTAT – SERVICE ASSAINISSEMENT
-  DÉLIBÉRATION 2020/36 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – SERVICE ASSAINISSEMENT
-  DÉLIBÉRATION 2020/37 - DEGREVEMENT EXCEPTIONNELLE CFE
-  DÉLIBÉRATION 2020/38 - DEMANDE DE SUBVENTION
-  DÉLIBÉRATION 2020/39 - CONVENTION REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
-  DÉLIBÉRATION 2020/40 - PROJET SEINE GRANDS LACS
-  AFFAIRES DIVERSES

## DÉLIBÉRATION 2020/33 – AFFECTATION DE RÉSULTAT – BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif communal de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont :

### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+	91 079.68€
Résultat antérieur	+	293 124.77€
<b>Résultat</b>	<b>+</b>	<b>384 204.45€</b>

### Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	+	9 005.40€
Résultat antérieur	-	36 474.10€
<b>Résultat</b>	<b>-</b>	<b>27 468.70€</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

<b>Affectation de résultat</b>	
Déficit d'investissement	27 468.70€
Restes à réaliser – Dépenses	0.00€
Restes à réaliser – Recettes	0.00€
Excédent de fonctionnement	384 204.45€
<b>Solde de clôture disponible</b>	<b>356 735.75€</b>
<b>Imputation comptable</b>	
Investissement	
D001	27 468.70€
R1068	27 468.70€
Fonctionnement	
R002	356 735.75€

## DÉLIBÉRATION 2020/34 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL – 2020

Madame le Maire informe les membres que chaque année, le conseil municipal à la responsabilité de se prononcer sur les crédits prévisionnels nécessaires au budget primitif qui permettront la réalisation des divers travaux susceptibles d'être réalisés au cours de l'année.

Après étude des besoins et des travaux à effectuer au cours de l'année 2020, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	<b>1 195 342.69 €</b>
Dépenses et recettes d'investissement :	<b>282 796.04 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 011</b>		<b>Chapitre 002</b>	
Charges à caractères générales	<b>418 028.58€</b>	Résultat d'exploitation reporté	<b>356 735.75€</b>
<b>Chapitre 012</b>		<b>Chapitre 013</b>	
Charges de personnels et assimilés	<b>408 020.00€</b>	Atténuation de charges	<b>12 552.00€</b>
<b>Chapitre 014</b>		<b>Chapitre 042</b>	

Atténuation de produits	42 400.00€	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	20 052.00€
<b>Chapitre 023</b> Virement à la section d'investissement	173 413.11€	<b>Chapitre 70</b> Vente de produits, prestations de services	63 717.00€
<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	45 231.00€	<b>Chapitre 73</b> Impôts et taxes	482 037.97€
<b>Chapitre 65</b> Autres charges de gestion courante	104 700.00€	<b>Chapitre 74</b> Dotations, subventions et participations	233 247.97€
<b>Chapitre 66</b> Charges financières	0.00€	<b>Chapitre 75</b> Autres produits de gestions courantes	27 000.00€
<b>Chapitre 67</b> Charges exceptionnelles	3 550.00€	<b>Chapitre 77</b> Produits exceptionnels	0.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 195 342.69€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 195 342.69€</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Chapitre 001</b> <b>Solde d'exécution reporté</b>	27 468.70€	<b>Chapitre 021</b> Virement de la section de fonctionnement	173 413.11€
<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	20 052.00€	<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	45 231.00€
<b>Chapitre 041</b> <b>Opérations patrimoniales</b>	341.23€	<b>Chapitre 041</b> <b>Opérations patrimoniales</b>	341.23€
<b>Chapitre 16</b> <b>Emprunts et dettes</b>	370.00€	<b>Chapitre 10</b> Dotations, fonds divers et réserves	28 810.70€
<b>Chapitre 20</b> <b>Immobilisations incorporelles</b>	24 500.00€	<b>Chapitre 13</b> Subvention d'investissement	35 000.00€
<b>Chapitre 21</b> <b>Immobilisations corporelles</b>	175 064.11€		
<b>Chapitre 23</b> <b>Immobilisations en cours</b>	35 000.00€		
<b>TOTAL</b>	<b>282 796.04€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>282 796.04€</b>

Vu le débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif communal 2020 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 195 342.69 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **282 796.04 €**

Section de fonctionnement			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
<b>Chapitre 011</b> Charges à caractères générales	<b>418 028.58€</b>	<b>Chapitre 002</b> Résultat d'exploitation reporté	<b>356 735.75€</b>
<b>Chapitre 012</b> Charges de personnels et assimilés	<b>408 020.00€</b>	<b>Chapitre 013</b> Atténuation de charges	<b>12 552.00€</b>
<b>Chapitre 014</b> Atténuation de produits	<b>42 400.00€</b>	<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	<b>20 052.00€</b>
<b>Chapitre 023</b> Virement à la section d'investissement	<b>173 413.11€</b>	<b>Chapitre 70</b> Vente de produits, prestations de services	<b>63 717.00€</b>
<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	<b>45 231.00€</b>	<b>Chapitre 73</b> Impôts et taxes	<b>482 037.97€</b>
<b>Chapitre 65</b> Autres charges de gestion courante	<b>104 700.00€</b>	<b>Chapitre 74</b> Dotations, subventions et participations	<b>233 247.97€</b>
<b>Chapitre 66</b> Charges financières	<b>0.00€</b>	<b>Chapitre 75</b> Autres produits de gestions courantes	<b>27 000.00€</b>
<b>Chapitre 67</b> Charges exceptionnelles	<b>3 550.00€</b>	<b>Chapitre 77</b> Produits exceptionnels	<b>0.00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 195 342.69€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 195 342.69€</b>
Section d'investissement			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	DEPENSES
<b>Chapitre 001</b> Solde d'exécution reporté	<b>27 468.70€</b>	<b>Chapitre 021</b> Virement de la section de fonctionnement	<b>173 413.11€</b>
<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	<b>20 052.00€</b>	<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	<b>45 231.00€</b>
<b>Chapitre 041</b> Opérations patrimoniales	<b>341.23€</b>	<b>Chapitre 041</b> Opérations patrimoniales	<b>341.23€</b>
<b>Chapitre 16</b> Emprunts et dettes	<b>370.00€</b>	<b>Chapitre 10</b> Dotations, fonds divers et réserves	<b>28 810.70€</b>
<b>Chapitre 20</b> Immobilisations incorporelles	<b>24 500.00€</b>	<b>Chapitre 13</b> Subvention d'investissement	<b>35 000.00€</b>
<b>Chapitre 21</b> Immobilisations corporelles	<b>175 064.11€</b>		
<b>Chapitre 23</b> Immobilisations en cours	<b>35 000.00€</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>282 796.04€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>282 796.04€</b>

## DÉLIBÉRATION 2020/35 – AFFECTATION DE RÉSULTAT – SERVICE SSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, sont :

### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+	4 052.93€
Résultat antérieur	+	29 477.36€
<b>Résultat</b>	<b>+</b>	<b>33 530.29€</b>

### Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	+	9 197.24€
Résultat antérieur	+	529 899.50€
<b>Résultat</b>	<b>+</b>	<b>539 096.74€</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

<u>Affectation de résultat</u>	
Excédent d'investissement	539 096.74€
Restes à réaliser – Dépenses	0.00€
Restes à réaliser – Recettes	0.00€
Excédent de fonctionnement	33 530.29€
<b>Solde de clôture disponible</b>	<b>572 627.03€</b>
<u>Imputation comptable</u>	
Investissement	
R001	539 096.74€
Fonctionnement	
R002	33 530.03€

## DÉLIBÉRATION 2020/36 – VOTE DU BUDGET SCE ASSAINISSEMENT – 2020

Madame le Maire demande aux membres de se prononcer sur le budget primitif du service assainissement 2020, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	<b>125 412.29 €</b>
Dépenses et recettes d'investissement :	<b>746 694.95 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 011</b> Charges à caractères générales	<b>55 310.00€</b>	<b>Chapitre 002</b> Résultat d'exploitation reporté	<b>33 530.29€</b>
<b>Chapitre 012</b> Charges de personnels et assimilés	<b>0.00€</b>	<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	<b>13 780.00€</b>
<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	<b>35 336.00€</b>	<b>Chapitre 70</b> Vente de produits, prestations de services	<b>74 000.00€</b>
<b>Chapitre 66</b> Charges financières	<b>11 000.00€</b>	<b>Chapitre 74</b> Subventions d'exploitation	<b>4 100.00€</b>
<b>Chapitre 67</b> Charges exceptionnelles	<b>23 766.29€</b>	<b>Chapitre 75</b> Autres produits de gestions courantes	<b>2.00€</b>

TOTAL	125 412.29€	TOTAL	125 412.29€
<b>Section d'investissement</b>			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	DEPENSES
<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 780.00€	<b>Chapitre 001</b> Résultat d'investissement reporté	539 096.74€
<b>Chapitre 041</b> <b>Opérations patrimoniales</b>	122 000€	<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	35 336.00€
<b>Chapitre 16</b> <b>Emprunts et dettes</b>	606 914.95€	<b>Chapitre 041</b> <b>Opérations patrimoniales</b>	122 000.00€
<b>Chapitre 21</b> <b>Immobilisations corporelles</b>	4 000.00€	<b>Chapitre 13</b> <b>Subvention d'investissement</b>	50 262.21€
<b>TOTAL</b>	<b>746 694.95€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>746 694.95€</b>

Vu le débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif du service assainissement 2020 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 125 412.29 €

Dépenses et recettes d'investissement : 746 694.95 €

<b>Section de fonctionnement</b>			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
<b>Chapitre 011</b> Charges à caractères générales	55 310.00€	<b>Chapitre 002</b> Résultat d'exploitation reporté	33 530.29€
<b>Chapitre 012</b> Charges de personnels et assimilés	0.00€	<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 780.00€
<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	35 336.00€	<b>Chapitre 70</b> Vente de produits, prestations de services	74 000.00€
<b>Chapitre 66</b> Charges financières	11 000.00€	<b>Chapitre 74</b> Subventions d'exploitation	4 100.00€
<b>Chapitre 67</b> Charges exceptionnelles	23 766.29€	<b>Chapitre 75</b> Autres produits de gestions courantes	2.00€
<b>TOTAL</b>	<b>125 412.29€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 412.29€</b>
<b>Section d'investissement</b>			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	DEPENSES
<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 780.00€	<b>Chapitre 001</b> Résultat d'investissement reporté	539 096.74€
<b>Chapitre 041</b> <b>Opérations patrimoniales</b>	122 000€	<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	35 336.00€
<b>Chapitre 16</b> <b>Emprunts et dettes</b>	606 914.95€	<b>Chapitre 041</b> <b>Opérations patrimoniales</b>	122 000.00€
<b>Chapitre 21</b> <b>Immobilisations corporelles</b>	4 000.00€	<b>Chapitre 13</b> <b>Subvention d'investissement</b>	50 262.21€
<b>TOTAL</b>	<b>746 694.95€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>746 694.95€</b>

## DÉLIBÉRATION 2020/37 – DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNELLE CFE

---

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

**Vu** la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2020,

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## DÉLIBÉRATION 2020/38 – DEMANDE DE SUBVENTION

---

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association ADBM (Service d'Aide à Domicile Bassée Montois) de Bray sur Seine, qui accompagne au quotidien les personnes âgées, handicapées ou en difficultés sur le secteur de la Bassée Montois.

L'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention, suite aux dépenses engendrées par la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas répondre favorablement à la demande de l'ADBM.

## DÉLIBÉRATION 2020/39 – CONVENTION REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE CHATENAY/ÉGLIGNY

---

Madame le Maire informe les membres qu'une nouvelle convention a été établie pour la gestion du regroupement pédagogique entre les communes de Châtenay-sur-Seine et Égligny.

Cette nouvelle convention apporte les modifications suivantes :

- Extension des horaires de la garderie du soir jusqu'à 19h au lieu de 18h ;
- Tarifs de la garderie à 1€ la demi-heure au lieu d'un forfait de 2.50€ ;
- Gestion du personnel ;
- Méthode de refacturation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications apportées à la convention de regroupement pédagogique entre les communes de Châtenay-sur-Seine et Égligny.

Charge Madame le Maire de la bonne exécution de la présente convention.

## DÉLIBÉRATION 2020/40 – PROJET SEINE GRANDS LACS

---

Madame le Maire rappelle que, suite à l'arrêté préfectorale n° 2020/01/DCSE/BPE/EPU du 18 mai 2020, une enquête publique relative au projet de construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restaurations écologiques, dit « opération de site pilote de la Bassée » a eu lieu du 10 juin 2020 au 10 juillet 2020.

Cette opération, pour laquelle l'établissement public territorial de bassin (EPTB) est maître d'ouvrage, consiste à réaliser un aménagement hydraulique pour protéger l'Île de France des crues débordante de la Seine et à valoriser les milieux écologiques de cinq secteurs.

L'enquête parcellaire a pour but l'établissement d'une servitude d'utilité publique nécessaire à la réalisation du projet, conformément à l'article L211-12 du Code de l'Environnement avec pour finalité l'expropriation en application de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique des propriétaires dont les parcelles sont concernées par le projet.

Madame le Maire exprime ses regrets quant à la faible participation à l'enquête publique des habitants des communes impactées par ce projet et informe l'assemblée qu'une nouvelle réunion entre les communes concernées par la construction des sites pilotes est prévue le 3 août 2020 avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable pour la construction et l'exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restaurations écologique, dit « opération de site pilote de la Bassée » et formule les réserves suivantes :

- La constitution des matériaux de la digue requiert des éclaircissements. Une interrogation est soulevée sur les garanties de compositions des matériaux (éviter les remblais autres que naturels) ;
- L'assurance que l'entretien de la digue soit à la charge de l'exploitant ;
- La garantie de la fiabilité des matériaux et de la solidité de la digue ;
- Le risque d'inondation par capillarisation dans les zones dites « humides » ;
- La garantie de « la sécurité » des habitants ;
- Les nuisances engendrées lors des travaux (passages de camions, détériorations des routes et chemins communaux, impacts sonores et visuels) ;
- L'impact sur la biodiversité et l'environnement, avec des répercussions de grande ampleur, répertoriée sur le site « Natura 2000 » ;
- Les fouilles et découvertes archéologiques sur un site classé de référence (Musée de la Préhistoire de Nemours), jugées inexploitable ;
- La responsabilité de la commune suite à la rétrocession des terrains (état des digues, entretien et vérification de la conformité du casier avec un budget limité tel que celui de notre commune) ;
- La remise en cause des expropriations et des mesures compensatoires afférentes (trop faibles indemnités par rapport aux indices fonciers) ;
- L'impact sur les valeurs foncières et immobilières pour les propriétaires actuels et futurs.

Ajoute que diverses commissions telles que :

- CNPN (Conseil National de Protection de la Nature)
- CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)
- FNE (France Nature et Environnement)
- MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
- La Chambre Régionale des Comptes d'Île de France.

Rejettent ou émettent également un avis défavorable au projet et requièrent des éclaircissements.

Charge Madame le Maire de transmettre l'avis du conseil municipal à l'EPTB et autres organismes concernés.

## AFFAIRES DIVERSES

---

Les membres sont informés des points suivants :

- Suite à un avis défavorable de la Préfecture de Seine-et-Marne ainsi qu'un avis d'alerte de celle-ci sur les organisations d'événements publics en cette période de crise sanitaire, la fête du village, la brocante ainsi que le forum des associations qui devaient se tenir les 29 et 30 août 2020 sont annulés. Après un avis consultatif



de l'assemblée délibérante, le feu d'artifice sera réalisé quand la situation sera meilleure et plus propice à se rassembler sans risque de propagation.

- La Poste sera de nouveau ouverte à compter du 17 août. Le remplacement de l'agent postal sera pourvu à compter de cette date par un de nos agents communaux qui assurera l'accueil et la gestion de l'agence postale. Cet agent aura également des missions administratives pour la Mairie quand il n'y aura pas d'activité sur l'agence postale.
- Le contrat rural triennal a été signé ce lundi 20 juillet 2020, en présence d'Oliver LAVENKA, Maire de Provins et Vice-Président du Conseil départemental et de Sandrine SOSINSKI, Maire de Donnemarie-Donville et Conseiller départemental. Une réunion a eu lieu avec le maître d'ouvrage pour valider certains points techniques qui restaient en suspens.
- Les arbres présents dans la cour de l'école primaire soulèvent un problème de sécurité mais ne présentent pas à ce jour de danger imminent. Après plusieurs évaluations de professionnels, le budget prévisionnel moyen des travaux sera compris entre 15 000€ et 50 000€. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention, actuellement majorée de 10% suite à la crise sanitaire.
- Afin d'améliorer la gestion des inscriptions de la garderie et de la cantine, la Mairie a mis en place un logiciel de gestion via une plateforme en ligne. Les parents pourront dorénavant faire les réservations et paiements en ligne. Un courrier explicatif précisant les démarches à effectuer sera transmis aux parents pour pouvoir s'inscrire.
  
- La situation sanitaire ne s'étant pas améliorée, la rentrée scolaire se fera selon les nouveaux protocoles requis afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le Ministère de l'Education Nationale.
- L'ouverture de l'épicerie prévue mi-juillet est reportée en août
- Le bail de la coiffeuse est toujours en cours d'élaboration en lien avec le notaire qui a été relancé ce jour.
- La municipalité a décidé de prêter à titre gracieux deux terrains municipaux à la sortie du village. Une convention va être signée très prochainement entre la commune et les deux occupants. Ces terrains seront occupés par des chevaux.
- Une opération de nettoyage, organisée par l'Association AN&S, a eu lieu le dimanche 28 juin dernier autour des étangs communaux. La municipalité a souhaité s'associer au projet en faisant les démarches pour mettre à disposition le jour J une benne de 30m3 et assurer l'enlèvement des déchets récoltés. Notons qu'en seulement 2 heures de ramassage par une soixantaine de bénévoles, nous avons récolté plus de 20 m3 de détritiques et 4m3 de verres. L'équipe municipale remercie chaleureusement l'Association AN&S ainsi que Monsieur Cédric TABOAS pour leurs actives participations.
- Le recensement de la population, organisé tous les 5 ans par l'INSEE, se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. La commune de Châtenay recherche deux agents recenseurs qui effectueront le recensement pour la commune. La désignation des agents recenseurs sera effectuée lors du conseil municipal de septembre.
- Les pompes de la nouvelle station d'épuration sont souvent bouchées, ce qui engendre des maintenances imprévues et coûteuses pour la commune. Ces interventions fréquentes sont dues aux déchets provenant des habitations. Au vu des dépenses, une augmentation du prix de l'eau est à envisager.
- En partenariat avec le SIRMOTOM, une aire de déchets verts exclusivement réservée aux habitants de la commune est à l'étude. Cette aire sera située au niveau des casiers de l'ancienne station d'épuration et tenue les élus lors de permanences. Cette aire permettra le compostage des déchets qui sera ensuite distribué aux administrés.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins versants Bassée Voulzie Auxence, a permis l'obtention d'une subvention de 1500 €, couvrant plus de 60% des frais engagés pour le nettoyage du Ru de Suby qui a été réalisé par l'entreprise SFATE début juillet.
- Ces dernières semaines, la municipalité fait face à une augmentation importante de plaintes pour incivilité entre voisins. Les élus peuvent uniquement mettre en place des médiations pour faciliter les échanges entre les habitants. Il est rappelé que chaque administré doit faire preuve de civisme.
- Un arrêt de car supplémentaire a été demandé pour la rue grande au niveau de la jonction Donnemarie-Donville / Bray sur Seine pour les élèves des collèges et lycées.
- Après un entretien avec M Guy PHILLIPE de la DDT, un aménagement des principaux axes routiers de la commune est actuellement en cours d'étude. Ce projet prévoit des places de stationnement, des arrêts-minute devant les commerces, des aménagements pour réduire la vitesse, la création d'une place de parking pour les Personne à Mobilité Réduite devant la Mairie et la sécurisation des trottoirs. Entre dans cette étude le nouvel arrêt de bus Rue Grande. Ce projet a été transmis à la Direction Départementale du Territoire pour validation et obtention d'une subvention. Elle sera transmise par la suite à la Préfecture pour validation. Le métrage des futurs stationnements a été réalisé par l'équipe municipale.

- Les passages piétons Rue Grande seront réalisés après accord du Département qui subventionne ces travaux qui devraient intervenir avant la rentrée.
- Un projet d'aménagement du terrain de tennis est en cours pour offrir aux habitants un point d'activité inter-générationnel. Suite à la découverte de plusieurs problèmes de sécurité dans les bâtiments publics, ce projet, prévu dans le programme de campagne sera impossible à réaliser cette année faute de budget. L'implantation d'un boulodrome 'impasse des tennis ou rue de la maison Blaise est également à l'étude. Pour le moment, l'entretien des structures existantes est la priorité.
- L'entreprise LMPS propose de rencontrer le conseil municipal afin de présenter leur projet de rachat de l'étang de Maran.
- Suite à la réunion du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 à Vimpelles, Madame le Maire fait partie du bureau de Communauté de Commune du Bassée Montois. Elle rappelle que tous les élus peuvent faire partie des diverses commissions de la CCBM.

En l'absence de questions, Madame le Maire lève la séance à **23h30**.

Le Maire,  
**Stéphanie BANOS**

## SIGNATURES

<b>Stéphanie BANOS</b>	
<b>Thierry MONDO</b>	
<b>Delphine FASSIER</b>	
<b>Gérard DESORMES</b>	
<b>Maylis BERNHARD</b>	
<b>Jean-Yves BIGOT</b>	
<b>Sandrine BUISSET</b>	
<b>Christine CARMELLINO-ACCARDO</b>	
<b>Corine CASTERS</b>	REPRÉSENTÉE PAR GÉRARD DÉSORMES
<b>Michael FASSIER</b>	
<b>Séverine HARTEMANN</b>	REPRÉSENTÉE PAR CÉDRIC LENOIR
<b>Aurélie HAUSHALTER</b>	REPRÉSENTÉE PAR BENJAMIN HUDEBINE
<b>Benjamin HUDEBINE</b>	
<b>Cédric LENOIR</b>	
<b>David SCHVOCH</b>	